



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 7999

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet compte un directeur de cabinet, un directeur adjoint, un chef de cabinet, un conseiller parlementaire, un conseiller presse et communication, trois conseillers et deux conseillers techniques, soit dix collaborateurs.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7999

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : PME, innovation et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5888

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 607